

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 septembre 2022

**Le 15 septembre 2022, à 20 heures,
le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
sous la présidence de Monsieur Louis BONNET, maire.**

Madame Geneviève **GABORIT-DUPILLE** a été désignée comme secrétaire de
séance.

Etaient présents :

M. Georges **MICHEL**, Mme Joséphine **AUDRIN**, M. René **CECCHETTO**, Mme
Véronique **BERGER**, M. Silvère **JOUBERTEAU**, Mme Sophie **CLEMENT**, Mme
Geneviève **GABORIT-DUPILLE**, M. Vincent **FLEGON**, Mme Angéline **LEROUX**,
M. Auguste **DURAND**, M. Patrick **LECOQ**, Mme Christine **JACQUES**, Mme
Amandine **APPLANAT**, M. Julien **BREMOND**, Mme Aurélia **PISANI**, Mme Eve
GALLAS, M. Bruno **GANDON** (départ à 21h45), M. Franck **PETIT**, M. Jean-
François **CLAPAUD**, Mme Anne **MUH**, Mme Maria **DUFOUR**.

Avaient donné procuration : M. Jean-Louis **BOURRIE** à Mme Joséphine
AUDRIN, Mme Marie-Hélène **MOREL** à Mme Sophie **CLEMENT**, Mme Cécile
DEMENKOFF à M. René **CECCHETTO**, M. Jean-Philippe **ACHARD** à M. Georges
MICHEL, Mme Elodie **BOFFELLI** à M. Louis **BONNET**, M. Bruno **GANDON** à M.
Franck **PETIT** (à partir de 21h45 et délibérations 12 à 17), M. Stéphane
CLAUDON à Mme Maria **DUFOUR**.

Absents : M. Patrick **ZAMBELLI**

Date de convocation : 08/09/2022 **Date d'affichage :** 08/09/2022

En exercice : 29 **Présents ou représentés :** 28 **Votants :** 28

N°2022/055

**Objet : Environnement - Désignation d'un opérateur pour le déploiement
d'ombrières photovoltaïques sur le parking de La Boiserie**

N°2022/055

Objet : Environnement - Désignation d'un opérateur pour le déploiement d'ombrières photovoltaïques sur le parking de La Boiserie

Rapporteur : M. le maire

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le 20/09/2022



ID : 084-218400729-20220915-2022_055-DE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) CIBRAV et la société Provence Eco Energie (PEE) sont porteuses d'un projet d'implantation d'ombrières avec centrale photovoltaïque en toitures sur les parcelles C378 et C379 de la commune de Mazan à la Boiserie.

L'obligation de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les contraintes énergétiques conduisent les pouvoirs publics et les collectivités territoriales à encourager les initiatives dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, la COVE a lancé un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) en octobre 2021, qui s'inscrit dans son plan climat air énergie territorial (PCAET). Le groupement des sociétés CIBRAV et PEE a répondu à cette demande et a été choisi par la commune qui donne une nouvelle impulsion aux réalisations de la municipalité en matière de développement des énergies renouvelables. Ainsi, le choix de la municipalité a privilégié la qualité et le caractère local et citoyen de l'offre CIBRAV/PEE.

En cela, la SCIC CIBRAV et la société Provence Eco Energie (PEE) sont identifiés en tant qu'opérateurs et tiers investisseurs du projet d'ombrières photovoltaïques du site de La Boiserie. Une Convention d'Occupation Temporaire (COT) permettra l'implantation de l'installation, son entretien et exploitation pour une durée de 30 ans.

En contrepartie de l'occupation du site la municipalité percevra une redevance d'environ 4.500 €/ans pendant les 20 premières années et d'environ 3.000 €/an jusqu'à 30 ans.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de ce projet et de désigner comme opérateur la SCIC CIBRAV et la société PEE, réunies en groupement.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à faire toutes les démarches nécessaires permettant l'implantation des ombrières avec centrale photovoltaïque, et notamment signer une Convention d'Occupation Temporaire (COT) autorisant la mise à disposition des parcelles accueillant cette implantation et le démarrage du projet avec le groupement CIBRAV/PEE,
- d'autoriser le groupement CIBRAV/PEE à réaliser toutes études, consultations et actions nécessaires à la concrétisation de ce projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
à l'unanimité**

ADOpte la proposition du rapporteur.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

N°2022/054

Objet : Environnement - Désignation d'un opérateur pour le déploiement d'ombrières photovoltaïques sur le parking de La Boiserie

Rapporteur : M. le maire

Le secrétaire de séance



Geneviève GABORIT-DUPILLE

Le Maire

Louis BONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le 20/09/2022

ID : 084-218400729-20220915-2022_055-DE

